

Systeme d'information

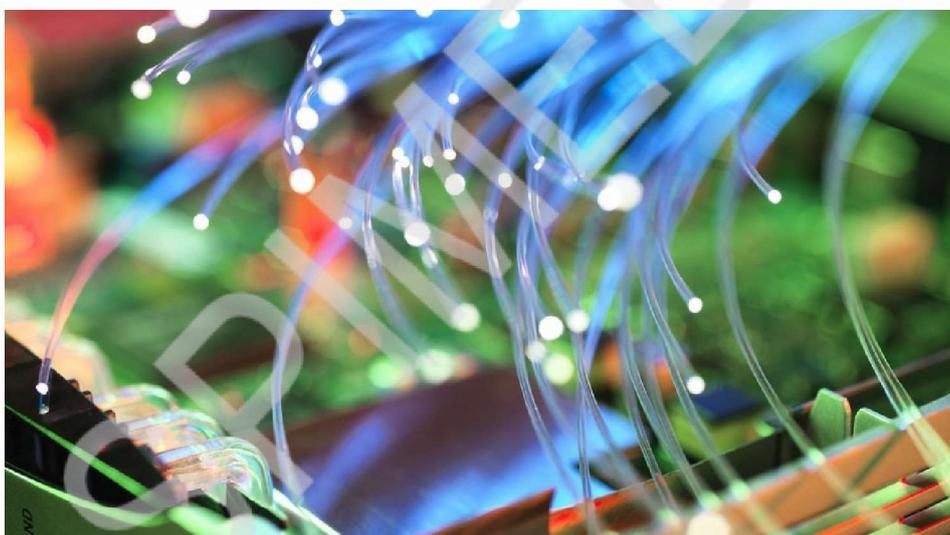
Comment anticiper la fin du réseau cuivre pour passer au très haut débit ?

Publié le 16/04/25 -

16h26



La fermeture du réseau cuivre d'ici 2030 impactera la connectivité des établissements publics et privés. Les sites sensibles doivent anticiper au plus tôt leur transition vers la fibre optique ou d'autres technologies pour éviter les coupures.



Dans le cadre du plan France très haut débit, plus de 39 millions de locaux sur 44,2 millions sont aujourd'hui éligibles aux offres fibres, et tous le seront fin 2025. (SPL/BSIP)

Besoins de connectivité très haut débit, diminution de l'empreinte environnementale du numérique, pertinence économique... Pour ces raisons, le réseau de télécommunications dit "cuivre" ferme progressivement partout en France depuis 2023. Il sera totalement démantelé en 2030. Pour les établissements privés comme publics, cette fermeture du réseau cuivre signifie l'arrêt de l'ensemble des services associés : téléphonie (réseau téléphonique commuté ou RTC), accès internet ADSL/SDSL, usages spéciaux (fax, monétique, téléalarmes, télésurveillance, certains ascenseurs, affranchissement, etc.). L'accès à l'Internet et au téléphone sera principalement assuré par la fibre optique, réseau plus moderne et performant.

Cette dynamique de modernisation des infrastructures de téléphonie fixe et d'Internet a plusieurs objectifs selon Sinaly Meite, acheteur réseaux et télécoms au Resah qui intervenait lors d'un webinaire organisé par le groupement le 4 mars : *"un meilleur usage pour les utilisateurs de l'ensemble des services avec un budget plus maîtrisé"* et une *"réduction de l'impact environnemental sur l'utilisation des nouvelles technologies"* qui vont progressivement remplacer le réseau cuivre vieillissant. Le réseau fibre consomme en effet trois fois moins d'électricité.

Anticiper pour éviter les coupures

La fermeture du réseau cuivre se fera à partir de 2026, en procédant par lots annuels de communes de plus en plus importants. Sept lots sont prévus d'ici à 2030. La fermeture technique du réseau cuivre est déjà intervenue au 1^{er} janvier 2024 dans 162 communes soit 210 000 locaux, puis ce seront 829 communes et 945 000 locaux au 1^{er} janvier 2026. Le retour d'expérience lors des premières fermetures de réseau cuivre montre parfois un manque d'anticipation, décrit Franck Zielonka, responsable communication du programme du cuivre au très haut débit chez Orange Business. *"On a vu des commandes arriver très tardivement sur le mois de janvier pour des solutions de remplacement sur fibre et ces commandes n'ont pas pu être produites pour le 31 janvier, donc un certain nombre d'accès sur cuivre ont été coupés."*

Les établissements doivent donc anticiper et se projeter sur de nouvelles architectures cibles, principalement sur fibre. Aucune souscription à un nouveau service sur le réseau cuivre ne sera possible à partir du 1^{er} janvier 2026, date de fermeture commerciale pour tous les opérateurs. Les communes concernées par la fermeture technique seront de plus en plus nombreuses jusqu'à concerner un peu plus de 10 millions de locaux entre 2026 et 2028. Les établissements peuvent connaître la date de fermeture dans leur commune sur ce [site](#) du Gouvernement.

Une attention portée aux sites sensibles comme les hôpitaux

Les hôpitaux font partie des sites sensibles dont la connectivité présente un enjeu de premier ordre. Leur migration hors du réseau cuivre peut être particulièrement longue et complexe en raison du renouvellement des marchés publics, de la criticité de l'activité des sites ou encore de la nécessité d'identifier des offres répondant à leurs besoins. Dans le récent guide publié pour accompagner la transition des sites sensibles vers des technologies alternatives, la Direction générale des entreprises invite les gestionnaires de sites sensibles à vérifier si leurs sites sont concernés par la fermeture du réseau cuivre. Ils doivent ensuite prendre contact avec l'opérateur télécoms de leur choix pour engager la transition vers d'autres technologies comme la fibre optique ou toute autre technologie adaptée (4G ou 5G fixe, THD radio, satellite).

Un impact sur les usages spéciaux

Cette fermeture du réseau fibre impacte différents services, rappelle Franck Zielonka, comme la téléphonie et la voix sur Internet protocol (VoIP) et les solutions de connectivité comme l'accès VPN et l'internet sur support ADSL/SDSL. Il concerne aussi les usages spéciaux développés par les entreprises et les collectivités, en particulier sur les lignes analogiques : les fax, la monétique, les téléalarmes dans les ascenseurs ou pour la télésurveillance de locaux, la télérelève ou téléconduite mais aussi les lignes de secours dans les établissements recevant du public (ERP).

"Plus de 50% des lignes analogiques dans le monde de l'entreprise et au niveau des collectivités sont utilisées non pas pour faire de la téléphonie simple mais pour ces fameux usages spéciaux", décrit Franck Zielonka. Les centaines de milliers de lignes concernées devront se transformer. Pour les Samu, une instruction parue en avril 2024 détaillait les travaux à lancer pour effectuer la migration vers la VoIP (lire notre [article](#)). Différentes possibilités permettront d'assurer la continuité de ces usages spéciaux : substitution en VoIP fixe, transformation en connectivité IP fixe ou transformation sur réseau mobile. Concernant les lignes de secours, les ERP auront le choix de la technologie mais se verront fixer un objectif de résultat.

Trois étapes pour se préparer

Pour réaliser leur transformation sereinement, les établissements doivent d'abord réaliser un état des lieux complet de leur infrastructure pour avoir "une vision très claire de son parc cuivre". Cette analyse comprend le degré d'utilisation des accès et l'identification des différents usages. Deuxième étape : définir les solutions adaptées avec son opérateur en regardant la transformation dans son ensemble et non accès par accès. Attention en effet car la fibre ne disposera pas de la même "abondance" d'accès

que le cuivre, note Franck Ziellonka, ce qui nécessitera "de rationaliser et de mutualiser les usages sur un même accès".

Dernière étape : définir un planning de migration. Cela doit se faire indépendamment des lots de fermeture : dès lors que l'établissement est éligible à la fibre, l'idéal est de déployer des solutions homogènes sur l'ensemble de ses sites. Le nouvel accès de référence est la fibre. Pour la substitution et la résilience, d'autres possibilités existent :

- le réseau mobile pour de la téléphonie simple, la data ou les lignes de secours dans les ERP ;
- le réseau IOT ou *Internet of Things* pour de la télégestion, téléconduite, télésurveillance ;
- le réseau satellitaire pour la téléphonie et l'accès internet.

Une couverture totale par la fibre dès 2025

Aujourd'hui, 89% des locaux bénéficient de la fibre optique. Le plan France très haut débit du Gouvernement a pour objectif d'aboutir à un accès fibre dans tout le pays en 2025. Le passage du cuivre vers le très haut débit est aussi une opportunité d'intégrer de nouveaux services comme la téléphonie en mode cloud, la dématérialisation et la gestion des applications et des données. Les établissements peuvent bénéficier d'un accompagnement par leurs opérateurs pour s'adapter à ces évolutions technologiques. Le Resah a de son côté défini un cadre d'accompagnement pour accompagner les établissements sur tous les types d'accès et d'usages en suivant cette méthodologie : cadrage, diagnostic et bilan, évolution et budget, déploiement.

Pour aller plus loin :

- Resah, [webinaire](#), *La fin du réseau cuivre en France*, mars 2025 ;
- Direction générale des entreprises, [guide pratique](#), *Accompagner la transition des sites sensibles vers des technologies alternatives*, mars 2025 ;
- DGOS, [instruction](#) relative à la migration vers la voix sur IP (Internet Protocol) des services d'aide médicale urgente (Samu) de métropole avant fin 2025, avril 2024 ;
- Arcep, [foire](#) aux questions, *Que va changer la fermeture du réseau cuivre*, avril 2023 ;
- Fédération française des télécoms, [livre blanc](#), *Transition du RTC vers la voix sur IP*, 2017.

Perrine Debacker

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

HOSPIMEDIA

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>